

Message de Madame Anne MAGNANT

Déléguée générale à la langue française, Ministère de la Culture

lu par le Président de la Biennale

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance du thème de la XVIIIe biennale de la langue française: «L'expression du droit. Le français, langue africaine et internationale, la jurisfrancité». En effet, derrière ce néologisme réside un enjeu majeur pour l'avenir de notre langue: concilier ou plutôt, devrait-on dire, réconcilier le français et le droit.

Longtemps le droit s'est écrit en français, permettant aux concepts élaborés par les juristes de notre pays de se diffuser à travers le monde. Malheureusement, le recul général de l'usage du français a fortement bénéficié au droit d'origine anglo-saxonne au détriment du droit romano-germanique.

Cette évolution est particulièrement sensible dans les organisations internationales où s'éditent les normes et s'élaborent les concepts qui dépassent les frontières des États. Pour autant, elle n'est pas irréversible et l'émergence des nouvelles technologies de l'information est une occasion pour diffuser largement les contenus juridiques francophones, en particulier vers les pays d'Afrique. La France a fait de ce thème une des priorités de son action en faveur du français. L'objectif est que toutes les données publiques essentielles soient disponibles gratuitement et rapidement. ainsi le site de l'Internet *Légifrance*, ouvert en 1998, donne accès à l'ensemble des principaux textes du droit positif.

D'autres pistes doivent être explorées car, l'organisation de cette biennale à Ouagadougou en témoigne, les pays d'Afrique demeurent attachés à pouvoir écrire, comprendre et inventer le droit en français.

J'attends donc avec impatience les enseignements qui seront tirés de cette manifestation.